

<http://www.snetap-fsu.fr/CTPR-PACA-juin-2011-MOTION-des.html>



CTPR PACA juin 2011 : MOTION des personnels administratifs

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 7 octobre 2011

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le SNETAP-FSU et les personnels administratifs en poste dans les établissements d'enseignement agricole public veulent manifester aujourd'hui leur exaspération face au mépris avec lequel leur administration de tutelle les traite depuis plusieurs années.

Ils ne supportent plus la **détérioration de leurs conditions de travail**, l'inadmissible réduction de leur perspective de carrière, la méconnaissance de leurs statuts et de leurs missions, l'inexorable diminution des postes de titulaires non compensée.

Les personnels administratifs dénoncent :

La mise en place de la [PFR](#), comme moyen d'harmonisation des primes. La cotation des postes a engendré des disparités entre les personnels, et les personnels de catégorie C qui pour le moment en sont exclus attendent toujours le rattrapage du montant de ces primes.

Les personnels administratifs revendiquent :

- La réelle transparence des propositions de promotion établies par les [IGAPS](#)
- La prise en compte de l'intégralité des listes de « promouvables » proposés par les structures
- La réelle équité entre tous les personnels du Ministère de l'Agriculture, enseignement technique et supérieur, services déconcentrés, centrale au niveau des avancées de carrière dans le cadre des [CAP](#)
- La réelle équité au niveau de l'admission aux concours, entre les divers services du Ministère de l'Agriculture, avec l'ouverture d'un nombre de postes à la mesure de la reconnaissance des niveaux de qualification des personnels administratifs de l'Enseignement Agricole
- La reconnaissance de la réussite des personnels ayant obtenu une moyenne de 10 à un examen professionnel, et la possibilité pour l'agent recalé d'avoir accès à sa copie, comme cela est prévu dans tout examen
- L'intégration des personnels en catégorie C directement en catégorie B, sans examen ni concours (à l'exemple des agents du [CNASEA](#))
- Les personnels administratifs n'admettent pas que les postes vacants dans les lycées soient supprimés et deviennent la variable d'ajustement de la politique générale de la diminution du nombre de fonctionnaires. Ils informent le [CTPR](#) que la totalité de ces revendications a le soutien total des enseignants et des autres catégories de personnels.

En conséquence, **les personnels administratifs demandent à la [DRAAF](#)** une audience dès le début de la rentrée prochaine pour qu'il puisse transmettre au Secrétariat Général du Ministre, leurs mécontentements, et obtenir les mesures concrètes susceptibles de mettre fin à leur exaspération.

Le SNETAP-[FSU](#) et les personnels administratifs se réservent toute liberté pour faire aboutir leurs revendications.